

Les types de renseignements et de surveillance

Groupe				Modalités			Remarques	Délai de traitement				Financement Répartition des coûts entre cantons* Indemnités forfaitaires**	
Correspondance par poste	Type	Détail de la mesure	OSCPT	Possible durant le service de piquet?	Ordre de l'autorité qui ordonne la surveillance (MP)?	Décision de l'autorité d'approbation (TMC)?	Commentaires	Service SCPT	Fournisseurs de services postaux			Montant retenu pour les décomptes en vue du report des coûts sur les parties à la procédure (art. 4 al. 1 OF-SCPT), en fr.	Indemnisation au cas par cas pour le trafic postal (art. 8 OF-SCPT) in fr.
Surveillance en temps réel	PO_1_RT_INTERCEPTION	Surveillance en temps réel: interception des envois postaux	16 let. a	non	oui	oui		≤ 1 heure	Délai de traitement durant les temps de bureau et de piquet (art. 10 al. 2 ^{bis} OME-SCPT)			350.-	160.-
Surveillance en temps réel	PO_2_RT_DELIVERY	Surveillance en temps réel: transmission des données secondaires	16 let. b	non	oui	oui		≤ 1 heure	Délai de traitement durant les temps de bureau et de piquet (art. 10 al. 3 OME-SCPT)			350.-	160.-
Surveillance rétroactive	PO_3_HD	Surveillance rétroactive : livraison des données secondaires	16 let. c	non	oui	oui		≤ 1 heure	Délai de traitement durant les temps de bureau et de piquet (art. 11 al. 1 et 4 OSCPT ; art. 18 OSCPT ; art. 14 al. 2 OME-SCPT)			350.-	160.-
Correspondance par télécommunication	Type	Détail de la mesure	OSCPT	Possible durant le service de piquet?	Ordre de l'autorité qui ordonne la surveillance (MP)?	Décision de l'autorité d'approbation (TMC)?	Commentaires	Service SCPT	- FST ayant des obligations complètes - FSCD ayant des obligations étendues en matière de fourniture de renseignements (art. 22 OSCPT) - FSCD ayant des obligations étendues en matière de surveillance (art. 52 OSCPT)	FST ayant des obligations restreintes en matière de surveillance (art. 51 OSCPT)	FSCD sans obligations étendues et les exploitants de réseaux de télécommunication internes	Montant retenu pour les décomptes en vue du report des coûts sur les parties à la procédure (art. 4 al. 1 OF-SCPT) en fr.	Indemnisation au cas par cas pour la correspondance par télécommunication (art. 8 OF-SCPT) in fr.
								Délai de traitement durant les heures de bureau et de piquet (art. 11 al. 1 et 4 OSCPT ; art. 18 OSCPT ; art. 14 al. 2 OME-SCPT)	Délai de traitement durant les heures de bureau et de piquet (art. 11 al. 1 et 4 OSCPT ; art. 18 OSCPT ; art. 14 al. 2 OME-SCPT)	Délai de traitement durant les heures de bureau et de piquet (art. 11 al. 4 et art. 18 OSCPT ; art. 14 al. 3 OME-SCPT)	Délai de traitement durant les heures de bureau et de piquet (art. 11 al. 4 et art. 18 OSCPT ; art. 14 al. 4 OME-SCPT)		
Renseignement simple	IR_4_NA	Renseignements sur les usagers de services d'accès au réseau	35	oui	non	non	Nouveau : autres adresses, coordonnées et adresses avec période de validité ; autres ressources d'adressage, identifiants avec période de validité ; désignation du service d'accès au réseau	≤ 1 heure	≤ 1 heure	≤ 1 jour ouvré	≤ 2 jours ouvrés	N'est pas décompté (art. 4 al. 2 OF-SCPT)	6.-
Renseignement simple	IR_5_NA_FLEX	Renseignements sur les usagers de services d'accès au réseau avec recherche flexible de nom	27, 35	oui	non	non	Similaire à IR_4_NA, mais avec une recherche de nom flexible.	≤ 1 heure	≤ 1 heure	≤ 1 jour ouvré	≤ 2 jours ouvrés	N'est pas décompté (art. 4 al. 2 OF-SCPT)	6.-
Renseignement complexe	IR_6_NA	Renseignements sur des services d'accès au réseau	36	oui	non	non	Nouveau : structure des données concernant les services d'accès au réseau; période de validité par identifiant de service des SIM; offre multi-appareils: équipement principal ou secondaire; accès WLAN public exploité à titre professionnel ; paramètre d'identification pour les "moyens appropriés" de l'art. 19 al. 2 OSCPT. Pour la requête: ICCID (numéro SIM)	≤ 1 heure	≤ 1 heure	≤ 1 jour ouvré	≤ 2 jours ouvrés	350.-	45.-
Renseignement simple	IR_7_IP	Identification dans le cas d'une adresse IP attribuée de manière univoque	37	oui	non	non	Nouveau : paramètre d'identification pour les "moyens appropriés" pour les accès WLAN publics exploités à titre professionnel	≤ 1 heure	≤ 1 heure	≤ 1 jour ouvré	≤ 2 jours ouvrés	N'est pas décompté (art. 4 al. 2 OF-SCPT)	6.-
Renseignements complexes	IR_8_IP (NAT)	Identification dans le cas d'une adresse IP qui n'est pas attribuée de manière univoque	38	oui	non	non	Nouveau : paramètre d'identification pour les "moyens appropriés" pour les accès WLAN publics exploités à titre professionnel	≤ 1 heure	≤ 1 jour ouvré (heures de bureau) ≤ 6 heures (piquet)***	≤ 2 jours ouvrés	≤ 2 jours ouvrés	350.-	45.-
Renseignement complexe	IR_9_NAT	Renseignements sur les contextes de traduction d'adresses de réseau	39	oui	non	non	Nouveau : ajout de l'indication du moment déterminant dans la requête	≤ 1 heure	≤ 1 jour ouvré (heures de bureau) ≤ 6 heures (piquet)***	≤ 2 jours ouvrés	≤ 2 jours ouvrés	350.-	45.-
Renseignement simple	IR_10_TEL	Renseignements sur les usagers de services de téléphonie et multimédia	40	oui	non	non	Nouveau : autres adresses, coordonnées et adresses avec période de validité; statuts du service avec période de validité ; autres ressources d'adressage, identifiants avec période de validité; type de relation commerciale ; désignation du service	≤ 1 heure	≤ 1 heure (art. 14 al. 2 let. b OME-SCPT)	≤ 1 jour ouvré	≤ 2 jours ouvrés	N'est pas décompté (art. 4 al. 2 OF-SCPT)	6.-
Renseignement simple	IR_11_TEL_FLEX	Renseignements sur les usagers de services de téléphonie et multimédia avec recherche flexible de nom	27, 40	oui	non	non	Similaire à IR_10_TEL, mais avec une recherche de nom flexible.	≤ 1 heure	≤ 1 heure (art. 14 al. 2 let. b OME-SCPT)	≤ 1 jour ouvré	≤ 2 jours ouvrés	N'est pas décompté (art. 4 al. 2 OF-SCPT)	6.-
Renseignement complexe	IR_12_TEL	Renseignements sur les services de téléphonie et multimédia	41	oui	non	non	Nouveau : structure des données pour les services de téléphonie et multimédia; période de validité par identifiant de service; période de validité par SIM; offre multi-appareils: s'il s'agit d'équipement principal ou d'un équipement secondaire; Nouveau dans la requête: l'ICCID (numéro SIM)	≤ 1 heure	≤ 1 heure (art. 14 al. 2 let. b OME-SCPT)	≤ 1 jour ouvré	≤ 2 jours ouvrés	350.-	45.-
Renseignement simple	IR_13_EMAIL	Renseignements sur les usagers de services de courrier électronique	42	oui	non	non	Nouveau: désignation du service; autres ressources d'adressage, identifiants; Nouveau dans la requête: ajout du critère de l'identifiant lié au service	≤ 1 heure	≤ 1 jour ouvré (heures de bureau) ≤ 6 heures (piquet)***	≤ 2 jours ouvrés	≤ 2 jours ouvrés	N'est pas décompté (art. 4 al. 2 OF-SCPT)	6.-
Renseignement simple	IR_14_EMAIL_FLEX	Renseignements sur les usagers de services de courrier électronique avec recherche flexible de nom	27, 42	oui	non	non	Similaire à IR_13_EMAIL, mais avec une recherche de nom flexible.	≤ 1 heure	≤ 1 jour ouvré (heures de bureau) ≤ 6 heures (piquet)***	≤ 2 jours ouvrés	≤ 2 jours ouvrés	N'est pas décompté (art. 4 al. 2 OF-SCPT)	6.-
								*** Les FSCD ayant des obligations étendues en matière de fourniture de renseignements (art. 22 OSCPT) n'ont pas à mettre en place un service de piquet (art. 11 al. 1 et 4 OSCPT). C'est pourquoi, le délai de 6 heures de l'art. 14 al. 2 let. c ch. 2 OME-SCPT ne leur est pas applicable.					

Correspondance par télécommunication	Type	Détail de la mesure	OSCPT	Possible durant le service de piquet?	Ordre de l'autorité qui ordonne la surveillance (MP)?	Décision de l'autorité d'approbation (TMC)?	Commentaires	Service SCPT	FST ayant des obligations complètes - FSCD ayant des obligations étendues en matière de fourniture de renseignements (art. 22 OSCPT) - FSCD ayant des obligations étendues en matière de surveillance (art. 52 OSCPT)	FST ayant des obligations restreintes en matière de surveillance (art. 51 OSCPT)	FSCD sans obligations étendues et les exploitants de réseaux de télécommunication internes	Montant retenu pour les décomptes en vue du report des coûts sur les parties à la procédure (art. 4 al. 1 OF-SCPT) en fr.	Indemnisation au cas par cas pour la correspondance par télécommunication (art. 8 OF-SCPT) en fr.
Renseignement simple	IR_15_COM	Renseignements sur les usagers d'autres services de télécommunication ou de services de communication dérivés	43	oui	non	non	Type de renseignements pour les services de communication dérivés et autres services de télécommunication (autres que l'accès au réseau, la téléphonie, le multimédia et le courrier électronique); Nouveau : désignation du service; Nouveau dans la requête : identifiant lié au service	≤ 1 heure	≤ 1 jour ouvré (heures de bureau) ≤ 6 heures (piquet)***	≤ 2 jours ouvrés	≤ 2 jours ouvrés	N'est pas décompté (art. 4 al. 2 OF-SCPT)	6.-
Renseignement simple	IR_16_COM_FLEX	Renseignements sur les usagers d'autres services de télécommunication ou de services de communication dérivés	27, 43	oui	non	non	Similaire à IR_15_COM, mais avec une recherche de nom flexible.	≤ 1 heure	≤ 1 jour ouvré (heures de bureau) ≤ 6 heures (piquet)***	≤ 2 jours ouvrés	≤ 2 jours ouvrés	N'est pas décompté (art. 4 al. 2 OF-SCPT)	6.-
Renseignement complexe	IR_17_PAY	Renseignement sur la méthode de paiement utilisée par les usagers de services de télécommunication et de services de communication dérivés	44	non	non	non	Nouveau : code pour recharger le crédit ou pour payer la prestation	≤ 1 heure	≤ 1 jour ouvré (heures de bureau) ≤ 6 heures (piquet)***	≤ 2 jours ouvrés	≤ 2 jours ouvrés	350.-	45.-
Renseignement complexe	IR_18_ID	Preuve d'identité	45	non	non	non		≤ 1 heure	≤ 1 jour ouvré (heures de bureau) ≤ 6 heures (piquet)***	≤ 2 jours ouvrés	≤ 2 jours ouvrés	350.-	45.-
Renseignement complexe	IR_19_BILL	Copie des factures	46	non	non	non		≤ 1 heure	≤ 1 jour ouvré (heures de bureau) ≤ 6 heures (piquet)***	≤ 2 jours ouvrés	≤ 2 jours ouvrés	350.-	45.-
Renseignement complexe	IR_20_CONTRACT	Copie des contrats	47	non	non	non		≤ 1 heure	≤ 1 jour ouvré (heures de bureau) ≤ 6 heures (piquet)***	≤ 2 jours ouvrés	≤ 2 jours ouvrés	350.-	45.-
Renseignement complexe	IR_21_TECH	Données techniques	48	non	non	non	Nouveau: autre désignation appropriée, timbres horodateurs liés aux données de localisation; Nouveau dans la requête: critère d'une autre désignation	≤ 1 heure	≤ 1 jour ouvré (heures de bureau) ≤ 6 heures (piquet)***	≤ 2 jours ouvrés	≤ 2 jours ouvrés	350.-	45.-
Renseignement simple	IR_51_ASSOC_PERM	Renseignements sur les identifiants attribués pour une longue durée	48a	oui	non	non	Nouveau : Renseignements sur les identifiants attribués pour une longue durée (IMPU et IMPI)	≤ 1 heure	≤ 1 heure	≤ 1 jour ouvré	≤ 2 jours ouvrés	N'est pas décompté (art. 4 al. 2 OF-SCPT)	6.-
Renseignement complexe	IR_52_ASSOC_TEMP	Renseignements immédiats sur les identifiants attribués pour une courte durée	48b	oui	non	non	Nouveau : par exemple via SUCI, livraison en temps réel de l'identifiant permanent attribué (SUPi)	immédiatement	immédiatement (à l'exception des FSCD ayant des obligations étendues en matière de fourniture de renseignements (art. 22 OSCPT))	--	≤ 2 jours ouvrés	350.-	45.-
Renseignement complexe	IR_53_TEL_ADJ_NET	Détermination des réseaux voisins de services de téléphonie et multimédia	48c	oui	non	non	Nouveau : réseaux immédiatement voisins d'une communication ou d'une tentative d'établissement d'une communication	≤ 1 heure	≤ 1 jour ouvré (heures de bureau) ≤ 6 heures (piquet), à l'exception des FSCD ayant des obligations étendues en matière de fourniture de renseignements (art. 22 OSCPT)	≤ 2 jours ouvrés	≤ 2 jours ouvrés	350.-	45.-
									*** Les FSCD ayant des obligations étendues en matière de fourniture de renseignements (art. 22 OSCPT) n'ont pas à mettre en place un service de piquet (art. 11 al. 1 et 4 OSCPT). C'est pourquoi, le délai de 6 heures de l'art. 14 al. 2 let. c ch. 2 OME-SCPT ne leur est pas applicable.				

Correspondance par télécommunication	Type	Détail de la mesure	OSCPT	Possible durant le service de piquet?	Ordre de l'autorité qui ordonne la surveillance (MP)?	Décision de l'autorité d'approbation (TMC)?	Commentaires	Service SCEPT	- FST ayant des obligations complètes - FSCD ayant des obligations étendues en matière de surveillance (art. 52 OSCPT)	- FST ayant des obligations complètes - FSCD ayant des obligations étendues en matière de surveillance (art. 52 OSCPT)	- FST ayant des obligations restreintes en matière de surveillance (art. 51 OSCPT) - FSCD sans obligations étendues - FSCD ayant des obligations étendues en matière de fourniture de renseignements (art. 22 OSCPT) - Exploitants de réseaux de télécommunications internes => Aucune obligation de surveillance (seul. obligation de tolérance)! (art. 50 al. 1 OSCPT)	Montant retenu pour les décomptes en vue du report des coûts sur les parties à la procédure (art. 4 al. 1 OF-SCEPT) en fr.	Indemnisation au cas par cas pour la correspondance par télécommunication (art. 8 OF-SCEPT) in fr.
Surveillance en temps réel	RT_22_NA_IRI	Surveillance en temps réel des données secondaires d'accès au réseau	54	oui (seulement l'activation)	oui	oui	Nouveau : adaptations à l'IMS et à la 5G	≤ 1 heure	≤ 1 heure	≤ 2 heures	--	5600.-	1060.-
Surveillance en temps réel	RT_23_NA_CC_IRI	Surveillance en temps réel du contenu et des données secondaires de services d'accès au réseau	55	oui (seulement l'activation)	oui	oui	Nouveau : adaptations à l'IMS et à la 5G	≤ 1 heure	≤ 1 heure	≤ 2 heures	--	5600.-	1060.-
Surveillance en temps réel	RT_24_TEL_IRI	Surveillance en temps réel des données secondaires de services de téléphonie et multimédia	56	oui (seulement l'activation)	oui	oui	Nouveau : adaptations à l'IMS et à la 5G	≤ 1 heure	≤ 1 heure	≤ 2 heures	--	5600.-	1060.-
Surveillance en temps réel	RT_54_POS_ONCE	Détermination unique et immédiate de la position par le réseau	56a	oui (seulement l'activation)	oui	oui	Nouveau : avec fonction de détermination de la position (LALS)	≤ 1 heure	≤ 1 heure	≤ 2 heures	--	5600.-	1060.-
Surveillance en temps réel	RT_55_POS_PERIOD	Détermination périodique et récurrente de la position par le réseau	56b	oui (seulement l'activation)	oui	oui	Nouveau : avec fonction de détermination de la position (LALS)	≤ 1 heure	≤ 1 heure	≤ 2 heures	--	5600.-	1060.-
Surveillance en temps réel	RT_25_TEL_CC_IRI	Surveillance en temps réel du contenu et des données secondaires de services de téléphonie et multimédia	57	oui (seulement l'activation)	oui	oui	Nouveau : adaptations à l'IMS et à la 5G	≤ 1 heure	≤ 1 heure	≤ 2 heures	--	5600.-	1060.-
Surveillance en temps réel	RT_26_EMAIL_IRI	Surveillance en temps réel des données secondaires de services de courrier électronique	58	oui (seulement l'activation)	oui	oui		≤ 1 heure	≤ 1 heure	≤ 2 heures	--	5600.-	1060.-
Surveillance en temps réel	RT_27_EMAIL_CC_IRI	Surveillance en temps réel du contenu et des données secondaires de services de courrier électronique	59	oui (seulement l'activation)	oui	oui		≤ 1 heure	≤ 1 heure	≤ 2 heures	--	5600.-	1060.-
Surveillance en temps réel	ML_50_RT	Localisation par téléphonie mobile en temps réel de terroristes potentiels	68a	oui (seulement l'activation)	oui, fedpol	non	Seulement certaines données secondaires	≤ 1 heure	≤ 1 heure	≤ 2 heures	--	5600.-	1060.-
Surveillance rétroactive	HD_28_NA	Surveillance rétroactive des données secondaires de services d'accès au réseau	60	(oui)	oui	oui	Nouveau : adaptations à l'IMS et à la 5G	≤ 1 heure	≤ 3 jours ouvrés Si cas urgent : ≤ 6 heures	≤ 3 jours ouvrés Si cas urgent : ≤ 6 heures	--	2100.-	690.-
Surveillance rétroactive	HD_29_TEL	Surveillance rétroactive des données secondaires de services de téléphonie et multimédia	61	(oui)	oui	oui	Nouveau : réseaux immédiatement voisins d'une communication ou d'une tentative d'établissement d'une communication	≤ 1 heure	≤ 3 jours ouvrés Si cas urgent : ≤ 6 heures	≤ 3 jours ouvrés Si cas urgent : ≤ 6 heures	--	2100.-	690.-
Surveillance rétroactive	HD_30_EMAIL	Surveillance rétroactive des données secondaires de services de courrier électronique	62	(oui)	oui	oui	Nouveau : transmission des numéros de port du serveur et du client	≤ 1 heure	≤ 3 jours ouvrés Si cas urgent : ≤ 6 heures	≤ 3 jours ouvrés Si cas urgent : ≤ 6 heures	--	2100.-	690.-
Surveillance rétroactive	HD_31_PAGING	Localisation lors de la dernière activité	63	(oui)	oui	oui	Nouveau : adaptations à l'IMS et à la 5G	≤ 1 heure	≤ 3 jours ouvrés Si cas urgent : ≤ 6 heures	≤ 3 jours ouvrés Si cas urgent : ≤ 6 heures	--	2100.-	690.-
Surveillance rétroactive	AS_32_PREP_COV	Analyse de la couverture réseau préalablement à une recherche par champ d'antennes	64	non	oui	oui		≤ 1 heure	Impossible (art. 11 al. 1 let. d OSCPT)	Impossible (art. 11 al. 1 let. d OSCPT)	--	2100.-	690.-
Surveillance rétroactive	AS_33_PREP_REF	Communications de référence ou accès au réseau de référence préalablement à une recherche par champ d'antennes	65	(oui)	oui	oui		≤ 1 heure	≤ 3 jours ouvrés Si cas urgent : ≤ 6 heures	≤ 3 jours ouvrés Si cas urgent : ≤ 6 heures	--	2100.-	690.-
Surveillance rétroactive	AS_34	Recherche par champ d'antennes ; première cellule Emolument/indemnité par période de 2 heures entamées	66	(oui)	oui	oui		≤ 1 heure	≤ 3 jours ouvrés Si cas urgent : ≤ 6 heures	≤ 3 jours ouvrés Si cas urgent : ≤ 6 heures	--	2100.-	690.-
Surveillance rétroactive	AS_34_MORE	Recherche par champ d'antennes : cellules supplémentaires Emolument/indemnité par période de 2 heures entamées	66	(oui)	oui	non (déjà accordé avec AS_34)		≤ 1 heure	≤ 3 jours ouvrés Si cas urgent : ≤ 6 heures	≤ 3 jours ouvrés Si cas urgent : ≤ 6 heures	--	0.-	0.-
Recherche en cas d'urgence	EP_35_PAGING	Localisation lors de la dernière activité constatée par les services d'accès au réseau et de téléphonie et multimédia	67 let. a	oui	(oui)	(oui)	Nouveau : adaptations à l'IMS et à la 5G	≤ 1 heure	≤ 1 heure	≤ 1 heure	--	1000.-	410.-
Recherche en cas d'urgence	EP_56_POS_ONCE	Détermination unique et immédiate par le réseau de la position de tous les équipements terminaux associés à l'identifiant cible	67 let. b (56a)	oui	(oui)	(oui)	Nouveau : avec fonction de détermination de la position (LALS)	≤ 1 heure	≤ 1 heure	≤ 1 heure	--	1000.-	410.-
Recherche en cas d'urgence	EP_57_POS_PERIOD	Détermination périodique et récurrente par le réseau de la position de tous les équipements terminaux associés à l'identifiant cible	67 let. c (56b)	oui	(oui)	(oui)	Nouveau : avec fonction de détermination de la position (LALS)	≤ 1 heure	≤ 1 heure	≤ 1 heure	--	1000.-	410.-
Recherche en cas d'urgence	EP_36_RT_CC_IRI	Surveillance en temps réel du contenu et des données secondaires de services d'accès au réseau (55) et de téléphonie et multimédia (57)	67 let. d (55+57)	oui	(oui)	(oui)	Surveillance rétrospective combinée pour les services d'accès au réseau et les services de téléphonie et multimédia	≤ 1 heure	≤ 1 heure	≤ 1 heure	--	1000.-	410.-
Recherche en cas d'urgence	EP_37_RT_IRI	Surveillance en temps réel des données secondaires de services d'accès au réseau (54) et de téléphonie et multimédia (56)	67 let. e (54+56)	oui	(oui)	(oui)	Surveillance rétrospective combinée pour les services d'accès au réseau et les services de téléphonie et multimédia	≤ 1 heure	≤ 1 heure	≤ 1 heure	--	1000.-	410.-
Recherche en cas d'urgence	EP_38_HD	Surveillance rétroactive des données secondaires de services d'accès au réseau (60) et de téléphonie et multimédia (61)	67 let. f (60+61)	oui	(oui)	(oui)	Surveillance rétrospective combinée pour les services d'accès au réseau et les services de téléphonie et multimédia	≤ 1 heure	≤ 4 heures	≤ 4 heures	--	1000.-	410.-

Correspondance par télécommunication	Type	Détail de la mesure	OSCPT	Possible durant le service de piquet?	Ordre de l'autorité qui ordonne la surveillance (MP)?	Décision de l'autorité d'approbation (TMC)?	Commentaires	Service SCPT	- FST ayant des obligations complètes - FSCD ayant des obligations étendues en matière de surveillance (art. 52 OSCPT)	- FST ayant des obligations complètes - FSCD ayant des obligations étendues en matière de surveillance (art. 52 OSCPT)	- FST ayant des obligations restreintes en matière de surveillance (art. 51 OSCPT) - FSCD sans obligations étendues - FSCD ayant des obligations étendues en matière de fourniture de renseignements (art. 22 OSCPT) - Exploitants de réseaux de télécommunications internes	Montant retenu pour les décomptes en vue du report des coûts sur les parties à la procédure (art. 4 al. 1 OF-SCPT) en fr.	Indemnisation au cas par cas pour la correspondance par télécommunication (art. 8 OF-SCPT) in fr.
Recherche de personnes condamnées	(HD_31_PAGING)	Localisation lors de la dernière activité constatée	68 let. a (63)	oui	(oui)	(oui)	Ne définit pas de nouveau type, mais se réfère au type de surveillance correspondant	≤ 1 heure	≤ 1 heure	≤ 1 heure	--	2100.-	690.-
Recherche de personnes condamnées	(RT_54_POS_ONCE)	Détermination unique et immédiate par le réseau de la position de tous les équipements terminaux associés à l'identifiant cible	68 let. b (56a)	oui	(oui)	(oui)	Ne définit pas de nouveau type, mais se réfère au type de surveillance correspondant	≤ 1 heure	≤ 1 heure	≤ 1 heure	--	5600.-	1060.-
Recherche de personnes condamnées	(RT_55_POS_PERIOD)	Détermination périodique et récurrente par le réseau de la position de tous les équipements terminaux associés à l'identifiant cible	68 let. c (56b)	oui	(oui)	(oui)	Ne définit pas de nouveau type, mais se réfère au type de surveillance correspondant	≤ 1 heure	≤ 1 heure	≤ 1 heure	--	5600.-	1060.-
Recherche de personnes condamnées	(RT_23_NA_CC_IRI) (RT_25_TEL_CC_IRI) (RT_27_EMAIL_CC_IRI)	Surveillance en temps réel du contenu et des données secondaires de services d'accès au réseau (55), de téléphonie et multimédia (57) et de courrier électronique (59)	68 let. d (55) (57) (59)	oui	(oui)	(oui)	Ne définit pas de nouveau type, mais se réfère au type de surveillance correspondant	≤ 1 heure	≤ 1 heure	≤ 1 heure	--	5600.-	1060.-
Recherche de personnes condamnées	(RT_22_NA_IRI) (RT_24_TEL_IRI) (RT_26_EMAIL_IRI)	Surveillance en temps réel des données secondaires de services d'accès au réseau (54), de téléphonie et multimédia (56) et de courrier électronique (58)	68 let. e (54) (56) (58)	oui	(oui)	(oui)	Ne définit pas de nouveau type, mais se réfère au type de surveillance correspondant	≤ 1 heure	≤ 1 heure	≤ 1 heure	--	5600.-	1060.-
Recherche de personnes condamnées	(HD_28_NA) (HD_29_TEL) (HD_30_EMAIL)	Surveillance rétroactive de services d'accès au réseau (60), de téléphonie et multimédia (61) et de courrier électronique (62) ; détermination de la dernière activité constatée de l'équipement terminal mobile de la personne surveillée (63)	68 let. f (60) (61) (62)	oui	(oui)	(oui)	Ne définit pas de nouveau type, mais se réfère au type de surveillance correspondant	≤ 1 heure	≤ 4 heures	≤ 4 heures	--	2100.-	690.-
Recherche de personnes condamnées	(AS_32_PREP_COV) (AS_33_PREP_REF) (AS_34 & AS_34_MORE)	Analyse de la couverture réseau préalablement à une recherche par champ d'antennes (64), communications de référence ou accès au réseau de référence préalablement à une recherche par champ d'antennes (65), recherche par champ d'antennes (66)	68 let. g (64) (65) (66)	analyse de la couverture de réseau (non), (oui) (oui)	(oui)	(oui)	Ne définit pas de nouveau type, mais se réfère au type de surveillance correspondant	≤ 1 heure	≤ 4 heures	≤ 4 heures	--	2100.-	690.-
			Légende :	(oui) = seulement si déclaré urgent	(oui) = La Confédération et les cantons désignent l'autorité qui ordonne la surveillance (art. 37 al. 3 LSCPT)	(oui) = La Confédération et les cantons désignent l'autorité qui ordonne la surveillance (art. 37 al. 3 LSCPT)							

Abréviations:
ADJ: Adjacent (voisin)
AS: Antenna Search (recherche par champ d'antennes)
ASSOC: Associated (attribué)
BILL: Bill (facture)
CC: Communication Content (contenu de la communication: discussions, texte, ton, images)
COM: Communications Services (services de communication)
CONTRACT: Contract (contrat)

En violet, l'art. 68o OSCPT (MPT, dès le 01.06.2022). Les délais transitoires prévus à l'art. 74o OSCPT s'appliquent : 12 mois suivant le renouvellement du composant pour la surveillance en temps réel du système de traitement (18.03.2024).

En rouge, les nouveaux types de renseignements et de surveillance à partir du 01.01.2024. Les délais transitoires prévus à l'art. 74b OSCPT s'appliquent : 24 mois suivant l'entrée en vigueur (01.01.2024) ou le renouvellement du composant pour la surveillance en temps réel du système de traitement (18.03.2024). Un délai transitoire spécifique s'applique à l'art. 48b OSCPT.

Abréviations:
COV: Coverage (couverture)
DELIVERY: Livraison de données secondaires (surveillance en temps réel de services postaux)
EMAIL: E-mail, courrier électronique
EP: Emergency Paging (localisation en cas d'urgence)
FLEX: Flexible search (recherche flexible de nom)
HD: Historical Data (surveillance rétroactive)
ID: Identity Document (carte d'identité)
INTERCEPTION: Interception des envois postaux (surveillance en temps réel)
IP: Internet Protocol (protocole d'Internet)
IR: Information Request (requête de renseignements)
IRI: Intercept Related Information (données secondaires - en temps réel)
LALS: Lawful Access to Location Services (détermination de la position)
ML: Mobile Localisation (localisation par téléphonie mobile en temps réel de terroristes potentiels)
MORE: More (supplémentaire)
MPT: Mesures policières de lutte contre le terrorisme

Abréviations:
NA: Network Access (accès réseau)
NAT: Network Address Translation (traduction d'adresse réseau)
NET: Net (réseau)
ONCE: Once (unique)
PAGING: Paging (localisation)
PAY: Payment (paiement)
PERIOD: Period (périodique)
PERM: Permanent (pour une longue durée)
PO: Postal Surveillance (surveillance postale)
POS: Position (détermination de la position)
PREP: Préparation (préparation)
REF: Reference (référence)
RT: Real Time (surveillance en temps réel)
TECH: Technical Data (données techniques)
TEL: Telephony and Multimedia (téléphonie et multimédia)
TEMP: Temporary (pour une courte durée)

Les types de surveillances sont indépendants l'un de l'autre; aucune combinaison n'est donc possible. Selon le FST considéré, il peut y avoir des restrictions en ce qui concerne le nombre de surveillances possibles de la même cible avec le même type de surveillance ou des types de surveillances analogues. Exemple: Le FST X ne peut pas connecter le type de surveillance RT_23_NA_CC_IRI sur le MSISDN, si ce même MSISDN fait déjà l'objet d'une surveillance avec ce même type.

Les types de renseignements sont indépendants l'un de l'autre; aucune combinaison n'est donc possible. Un choix n'est possible qu'en utilisant les critères prévus pour la requête.

***Répartition des coûts entre les cantons:** Les cantons prennent forfaitairement en charge 75 % des coûts de la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication occasionnés au Service SCPT. Ce dernier calcule le montant du forfait annuel tous les trois ans en se fondant sur la moyenne des coûts des trois dernières années civiles pour lesquelles le compte d'État a été publié. A moins que les cantons n'en conviennent autrement, la part des frais qu'ils assument ensemble est répartie entre eux au prorata de la population résidente permanente de chaque canton au moment où le montant du forfait est fixé (art. 1 et 2 OF-SCPT).

****Indemnités forfaitaires :** Les FST et les FSCD sont indemnisés forfaitairement lorsqu'ils dépassent un certain nombre de mandats de surveillance ou de renseignements (Art. 7 al. 1 OF-SCPT). Ils peuvent demander au Service SCPT de ne pas être indemnisés par un montant forfaitaire s'il remplissent les conditions de l'art. 7 al. 2 OF-SCPT. Pour chaque type d'ordre mentionné à l'art. 6 al. 3 OF-SCPT, le montant total disponible après déduction de la somme nécessaire pour les indemnités au cas par cas des ordres de même type est réparti entre les personnes obligées de collaborer qui doivent être indemnisées. Le montant est réparti entre elles au prorata du nombre d'ordres qu'elles ont exécutés durant l'année civile en question. Le nombre d'ordres exécutés est donné par les statistiques du Service SCPT (art. 7 al. 3 OF-SCPT).

Les délais de conservation ne sont pas uniformes, c'est pourquoi ils ne peuvent pas être présentés sous forme de tableau (voir art. 11 LSCPT et art. 13 OST-SCPT).

Renseignements simples

Renseignements complexes